



Crédit photo : Trevor Samson / Banque mondiale

# Mettre en place un programme d'assurance contre les risques de catastrophe et le rôle des partenariats public-privé

---

## Table-Top 2 Conception et développement – Tatiana Skalon et Fedra De Angelis Effrem

---



THE WORLD BANK



WORLD BANK GROUP

Academy



Crédit photo : Trevor Samson / Banque mondiale

# Mettre en place un programme d'assurance contre les risques de catastrophe et le rôle des partenariats public-privé

---

## Table-Top 2 – Développement de produit – Tatiana Skalon

---



THE WORLD BANK



WORLD BANK GROUP

Academy



# Cycle de vie d'un programme d'assurance contre les risques de catastrophe



# Conception et développement

## Principales questions de discussion sur table



1

Identifiez trois éléments clés à prendre en considération concernant la conception du produit qui sont essentiels pour votre pays



2

Quelles sont les décisions opérationnelles clés qui sont essentielles à la conception et au développement d'un partenariat public-privé d'assurance de biens ?



3

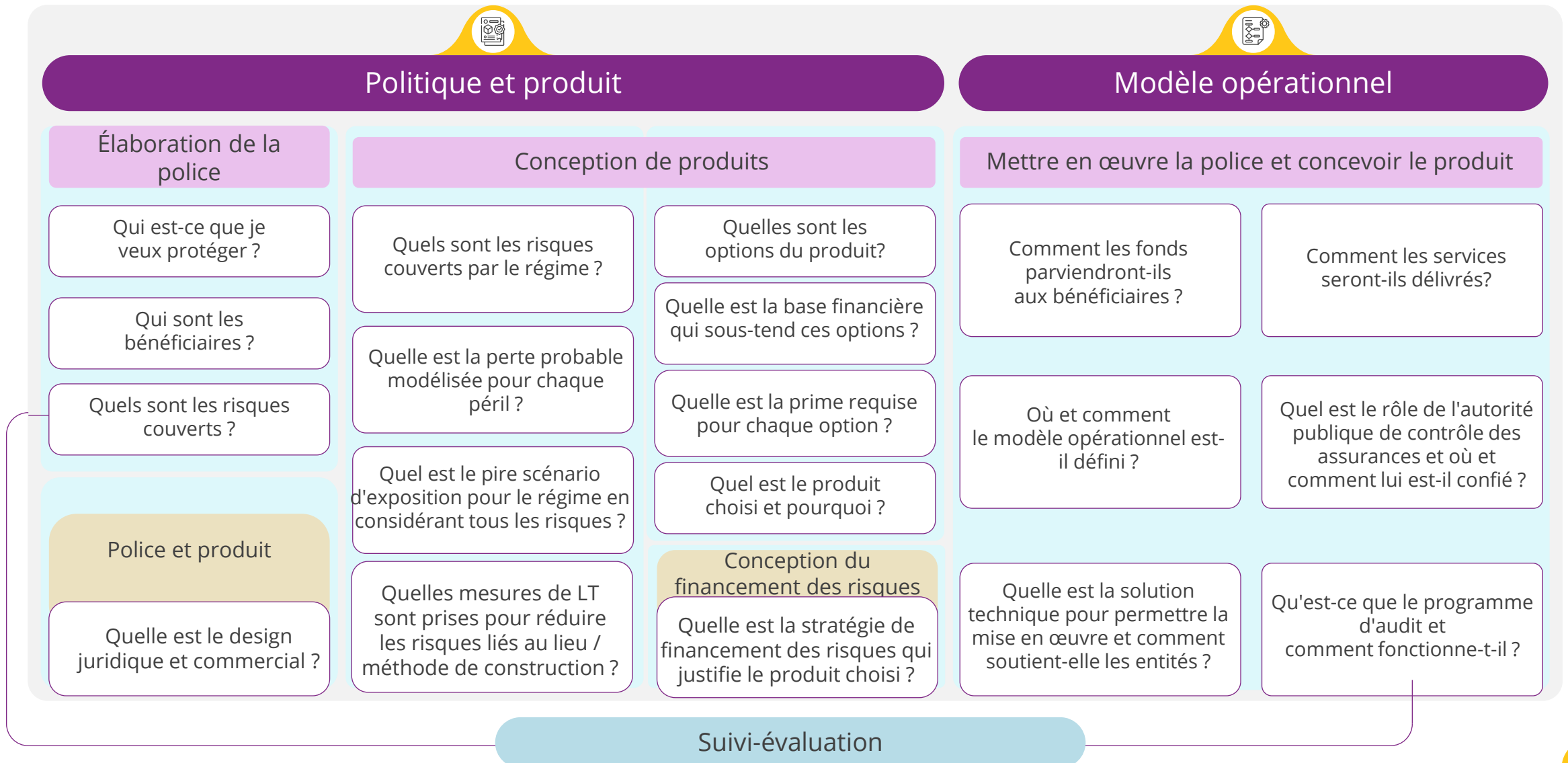
Quelles sont les décisions stratégiques et institutionnelles clés pour la conception et le développement d'un partenariat public-privé d'assurance de biens ?

# Développement de produit



Crédit photo : Farhana Asnap / Banque mondiale

# Stratégie d'exigences en matière de produits





# Développement de produits – Conception



## Bénéficiaires

Définir les individus, groupes ou sociétés qui seraient protégés par le régime lorsqu'ils achèteront les produits proposés par le régime et deviendront ainsi assurés par celui-ci.

Les bénéficiaires sont ceux qui sont susceptibles de subir une perte financière importante à la survenance d'un événement et qui n'ont pas les moyens de compenser cette perte, entraînant une diminution significative de leur qualité de vie, de leurs moyens de subsistance ou de leur capacité à poursuivre leurs activités.



## Risques couverts

Les aléas peuvent être naturels et climatiques.

Les types spécifiques de catastrophes naturelles ou de périls qui sont susceptibles d'entraîner des pertes financières et qui donneraient droit à une indemnisation au titre du régime.

Il s'agit généralement d'événements relativement peu fréquents, mais d'une gravité élevée qui sont impossibles à gérer sans transfert de risques, mais l'assurance paramétrique, qui peut couvrir les événements plus fréquents et de faible gravité, se développe en particulier pour protéger les agriculteurs dans les pays en développement où l'impact d'une sécheresse ou d'une inondation peut entraîner une catastrophe humanitaire.



## Limites de couverture

Le type de pertes financières est tributaire du type de bénéficiaire, mais il est normalement proportionnel au coût de remplacement de l'actif endommagé limité au montant maximum spécifié (le cap).

Pour les propriétaires individuels et les agriculteurs de subsistance, cela pourrait être la perte ou les dommages causés au logement, cultures et/ou cheptel (vif). Pour les entreprises et Administrations locales et centrales, il peut s'agir de biens commerciaux, de services publics, d'infrastructures et d'actifs publics (hôpitaux et écoles).

Certaines pertes peuvent être exclues du programme, telles que la réhabilitation des terres.

Le régime pourrait fixer un montant minimum de franchise pour éviter de très petites réclamations afin de réduire les coûts d'administration et de réassurance.



## Évaluation de la prime

Montant payable par les bénéficiaires à être assuré au titre des produits du régime et ajusté pour assurer l'autosuffisance du régime.

Il faut trouver un équilibre entre ce qui est nécessaire pour remplir les obligations financières du régime et faire en sorte que les produits soient disponibles et abordables pour les clients ciblés par le régime.

Les primes peuvent être perçues sur la base du risque imputable ou sur la base d'une prime forfaitaire (solidarité), cette dernière fournissant une subvention croisée à ceux qui se trouvent dans des zones à plus haut risque.

# Modèle opérationnel



Crédit photo : Farhana Asnap / Banque mondiale



# Modèle opérationnel



## Collecte des primes

La personne qui perçoit la prime est normalement déterminée par celui qui distribue la police.

Le recouvrement des primes peut se faire directement ou par l'intermédiaire d'une tierce partie, telle que l'assureur privé, sur la base d'un accord juridique qui détaille également les informations à communiquer entre les parties.



## Modèle de réclamation

Peuvent être financés et gérés de différentes manières : par le biais d'employés internes et de sous-traitants ; sous-traitance des activités au secteur privé, par exemple à des assureurs privés ; modèle hybride qui répartit les activités entre les assureurs internes et les assureurs privés.

Les détails des fonctions de gestion des réclamations font l'objet d'une discussion distincte.

Il est important de réduire au minimum le chevauchement des fonctions. Par exemple, l'ajustement des pertes étant donné que la disponibilité des ressources sera plus importante après une catastrophe.



## Relations publiques et éducation

Dès le lancement du programme, un programme de relations publiques et d'éducation est nécessaire pour mieux faire connaître la disponibilité des produits du programme et pour expliquer aux clients potentiels les coûts et les avantages de ces produits.

L'éducation du public peut également sensibiliser à l'importance de l'assurance et aux mesures de résilience que les individus et les organisations peuvent prendre pour atténuer les risques auxquels ils sont exposés. (Un exemple simple est l'enlèvement des cheminées dans les zones à haut risque sismique)



## Collecte de données et utilisation de la technologie et numérisation

Le régime devrait inclure la collecte de données auprès des assurés lors de la vente des produits et du paiement des sinistres, ainsi que l'utilisation de technologies et de systèmes d'information pour stocker et analyser ces données en toute sécurité.

Les technologies numériques permettent un partage plus rapide et plus simple des données, ce qui peut être bénéfique pour la prise de décisions de relèvement et de résilience après un événement au niveau des administrations locales et nationales.

Toute collecte et utilisation de données doit être conforme aux lois pertinentes sur la protection de la vie privée.



## Investissement

Le régime devrait investir les fonds excédentaires pour continuer à accroître le capital du régime tout en s'assurant qu'il est en mesure de payer rapidement toutes les demandes valides.

La stratégie d'investissement est complémentaire à la stratégie d'assurance contre les risques et doit être fondée sur l'appétence au risque des gouvernements nationaux.

# Institutions et politiques



Crédit photo : Farhana Asnap / Banque mondiale

# Considérations institutionnelles et politiques



## Obligation de souscrire

Peut être obligatoire, afin d'assurer une forte adhésion au régime et d'en accélérer la viabilité à long terme, ou volontaire, ce qui tend à offrir plus d'opportunités au marché privé, mais entraîne une pénétration plus faible de l'assurance.



## Gouvernance et questions juridiques

Les schémas peuvent avoir une variété de structures de gouvernance, avec une combinaison de directeurs /commissaires nommés par des représentants de l'État et du secteur privé, siégeant souvent au sein d'organismes publics ou ayant un conseil de direction dédié.

Le cadre juridique est essentiel : par exemple, en Turquie, les ressources du TCIP ne peuvent être utilisées que pour les paiements, la réassurance, les frais d'administration, les commissions à l'administrateur du pool, les études scientifiques, la gestion des demandes d'indemnisation, etc. Les lois sont essentielles pour leur application.

La structure juridique peut être à but non lucratif ou à but lucratif



## Quotidien

Il peut s'agir d'une société spécialisée ou d'un opérateur tiers.

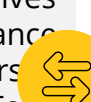
En Turquie, lorsque le TCIP a été créé, le gouvernement a engagé Milli Reasürans comme gestionnaire opérationnel du programme entre 2000 et 2005.



## Gestion des risques

Les risques inhérents au schéma devraient être gérés au moyen d'une combinaison de mécanismes de rétention et de transfert des risques.

Ces mécanismes peuvent inclure des réserves pour les événements de faible intensité, des capitaux privés par le biais de la réassurance et les marchés financiers. En Nouvelle-Zélande, la Tō Tū Ake - Natural Hazards Commission a fait son entrée sur le marché des obligations catastrophe pour la première fois en 2023, afin d'élargir et de diversifier ses sources de capital-risque et de réduire la dépendance à l'égard des financements complémentaires de l'État. Tous les risques qui ne sont pas transférés ou financés resteront en fin de compte à la charge de l'État.



## Rôle de l'État

Les régimes peuvent être garantis par l'État, de sorte que si le régime ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements, l'État concerné accepte de compléter le financement des régimes pour garantir le paiement des indemnités. Les garanties de l'État envoient un signal fort au marché de la réassurance quant à la solvabilité à long terme du régime.

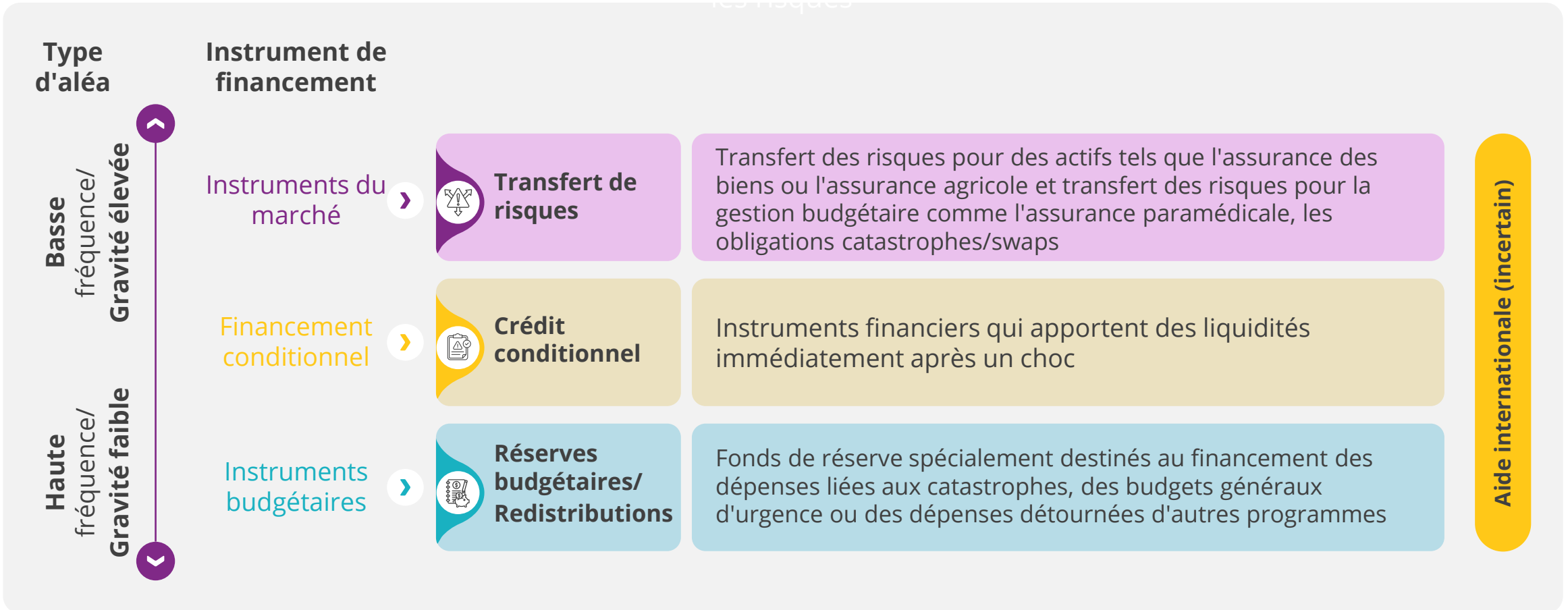
Les pouvoirs publics peuvent financer la mise en place et les coûts initiaux d'investissement et d'exploitation du dispositif

Superviser, suivre le schéma et créer un environnement propice adéquat












# Gestion des risques

Aucun instrument financier ne peut à lui seul prendre en compte tous les risques



Stratégie de stratification des risques à trois niveaux pour le gouvernement

## Combiner différents points de vue

Regarding insurance, consumers are looking for...	From the government's perspective, catastrophe insurance should...	From the insurer's perspective, such insurance program should...
 <p>Highest possible pay-out after a disaster at the lowest possible product price.</p>	 <p>Be sustainable and have low credit risk because insolvent insurers will not pay any claims.</p>	 <p>Be able to avoid adverse selection, fraud and a high concentration of risk.</p>
 <p>Fastest possible claims assessment.</p>	 <p>Cover many households.</p>	 <p>Be able to secure mass participation in the program and continuous growth.</p>
 <p>Transparency of insurance pay-outs</p>	 <p>Not represent high financial responsibilities to the government (with most programs across the world having some sort of government support to offer affordable and high-quality products).</p>	 <p>Make a profit. Therefore an insurer should be able to charge actuarially sound insurance rates for the insurance policy that would cover administrative costs, the costs of capital and reinsurance, and at least allow for a small profit margin.</p>

# Principaux décideurs

Décideurs	Rôle et responsabilités	Contraintes et dépendances
Ministre d'État, par exemple, le Premier ministre ou le ministre des Finances, et leurs départements respectifs (tels que le ministère des Finances ou le Trésor)	Prise de décision principalement sur les politiques : parraine la conception générale du régime et les liens financiers entre le gouvernement et le régime et décide s'il convient de soumettre le programme proposé aux législateurs du pays	Exige l'approbation du régime par le Parlement ou son équivalent avant que le régime ne puisse être établi par la loi
Parlement ou son équivalent	Prise de décision principalement sur les politiques : promulgue des lois pour établir le régime	Exige que les lois prévoyant que le régime proposé soit soumis par le ministre compétent pour approbation par le Parlement ou son équivalent - le Parlement ou son équivalent ne conçoit pas le régime proposé
Assureur/régime, et son organe directeur	Prise de décision essentiellement technique : décide de la manière dont le schéma sera exploité et géré, notamment s'il transfère ou non ses risques à une ou plusieurs tierces parties	Le rôle dépend de la mise en place du schéma par la loi, et est limité par les lois du schéma, y compris celles appliquées par l'organisme de réglementation compétent
Organisme de réglementation du secteur des assurances	Prise de décision essentiellement technique : réglemente et fait appliquer la loi relative à l'exploitation et à la gestion du réseau	La portée de l'application et les pouvoirs de l'organisme de réglementation sont fixés par des lois, et la surveillance et l'application de la réglementation nécessiteront une relation de travail étroite et transparente avec le schéma
Assuré	À moins que le régime ne soit obligatoire, décide d'acheter ou non les produits d'assurance proposés par le régime et, en cas d'événement, présente des réclamations contre le régime	Les produits du système devront être abordables pour garantir l'adhésion, que la participation soit obligatoire ou non. L'accessibilité financière peut dépendre de la relation financière du schéma avec l'État, du transfert des risques à des tiers et de sa gestion efficace et prudente sur le plan financier.